

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 569 527

②1 N° d'enregistrement national :

85 12794

⑤1 Int Cl⁴ : A 01 K 13/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27 août 1985.

③0 Priorité : JP, 28 août 1984, n° 129.245/1984.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 10 du 7 mars 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *MITSUOKA Hideo.* — JP.

⑦2 Inventeur(s) : Hideo Mitsuoka.

⑦3 Titulaire(s) :

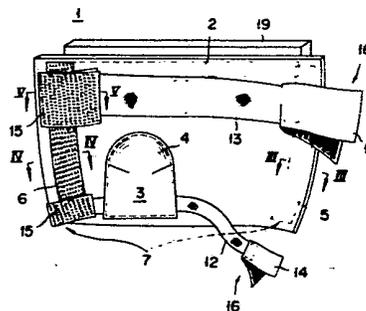
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin,
Schrimpf, Warcoin, Ahner.

⑤4 Jambière pour chevaux.

⑤7 L'invention concerne une jambière pour chevaux.

Cette jambière comporte un tissu en forme de bande 2 en un matériau élastique muni d'une partie 3 recouvrant l'articulation de la jambe d'un cheval et d'une enveloppe extérieure 4 fixée sur une surface extérieure de la partie 3, des moyens d'accrochage 16 servant à serrer et fixer ledit tissu à partir de l'extérieur lorsqu'il est enroulé sur une jambe du cheval de sorte que la partie 3 s'applique sur l'articulation, et un organe d'étanchéité 19 situé à la partie supérieure du tissu en forme de bande 2 pour obturer l'interstice entre le tissu et la jambe du cheval.

Application notamment aux jambières pour chevaux, réalisant une protection totale vis-à-vis de chocs et de la pénétration de cailloux.



FR 2 569 527 - A1

D

La présente invention concerne des jambières perfectionnées ou dispositifs de protection des jambes, destinées notamment à protéger des articulations ou des parties analogues des jambes des chevaux.

5 D'une manière générale il est bien connu d'utiliser des jambières ou des dispositifs de protection des jambes pour un cheval, en particulier pour un cheval de course, afin d'empêcher les articulations ou des parties analogues des jambes du cheval d'être blessées par suite d'un contact direct accidentel avec le sol ou bien par suite d'un frottement direct avec
10 les autres parties des jambes.

Cependant dans le cas des jambières ou dispositifs de protection des jambes des chevaux, du type connu décrit ci-dessus, il n'avait pas été proposé de jambières fournissant
15 une protection complète et sûre des articulations ou des parties semblables des jambes du cheval et il est à craindre que des particules de sable ou de petites pierres pénètrent accidentellement à l'intérieur de la jambièrre par l'intermédiaire d'un faible interstice entre la partie de la jambe du cheval
20 et la jambièrre, au cours d'une course. La pénétration de telles particules de sable ou de pierres peut ne pas blesser la partie concernée de la jambe du cheval, mais peut réduire la vitesse de déplacement du cheval de course pendant une course.

Un but de la présente invention est déliminer les défauts des inconvénients de l'art antérieur et de fournir une jambièrre améliorée pour chevaux, permettant d'empêcher la pénétration de particules de sable ou analogue dans la jambièrre par un interstice situé entre la jambe du cheval et la jambièrre, de manière à protéger la jambe du cheval vis-à-vis de toute
25 blessure.
30

Un autre but de la présente invention est de fournir une jambièrre pour chevaux, constituée en un matériau doux et souple, pouvant être fixé aisément sur la jambe du cheval, sans que ce dernier ait la sensation d'une gêne physique.

35 Ce problème est résolu conformément à la présente in-

vention par le fait qu'il est prévu une jambière pour chevaux, caractérisée en ce qu'elle comporte un tissu en forme de bande constitué en un matériau élastique muni d'une partie servant à recouvrir une articulation de la jambe du cheval et à s'appliquer sur cette articulation, et une enveloppe extérieure fixée sur une surface frontale de la partie s'appliquant sur l'articulation, et des moyens d'accrochage servant à serrer et fixer le tissu en forme de bande, à partir de la face extérieure de ce dernier, lorsque ce tissu en forme de bande est enroulé autour d'une jambe du cheval, de sorte que la partie s'appliquant sur l'articulation s'appuie sur l'articulation de la jambe du cheval, et un organe d'étanchéité fixé à une partie supérieure du tissu en forme de bande et servant à fermer de façon étanche un interstice situé entre le tissu en forme de bande et la jambe du cheval.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après prise en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective montrant deux faces de la projection à plat d'une forme de réalisation d'une jambière pour chevaux conforme à la présente invention ;

- la figure 2 est une vue en perspective montrant une vue arrière de la projection à plat de la forme de réalisation représentée sur la figure 1 ;

- la figure 3 représente une vue en coupe transversale de moyens d'accrochage prévus pour la jambière pour chevaux, prise suivant la ligne III-III représentée sur la figure 1 ;

- la figure 4 représente une vue en coupe transversale de moyens d'accrochage prévus pour la jambière pour chevaux prise suivant la ligne IV-IV représentée sur la figure 1 ;

- la figure 5 représente également une vue en coupe transversale de moyens d'accrochage prévus pour la jambière pour chevaux, prise suivant la ligne V-V représentée sur la figure 1 ;

- la figure 6 est une vue en perspective montrant un

état dans lequel la jambière pour chevaux représentée sur la figure 1 est appliquée sur la jambe d'un cheval ;

- la figure 7 représente une vue en coupe transversale d'un organe d'étanchéité fixé à la jambière pour chevaux, prise suivant la ligne VII-VII représentée sur la figure 2 ;

- la figure 8 est une vue en perspective montrant une vue de face de la projection à plat d'une autre forme de réalisation d'une jambière pour chevaux conforme à la présente invention ;

10 - la figure 9 est une vue en perspective montrant la vue arrière de la projection à plat de la forme de réalisation représentée sur la figure 8 ;

- la figure 10 est une vue en élévation latérale montrant un état dans lequel la jambière pour chevaux de la figure 8 est appliquée sur la jambe d'un cheval ;

- la figure 11 est une vue en perspective montrant une vue de face de la projection à plat d'une autre forme de réalisation d'une jambière pour chevaux selon la présente invention ;

20 - la figure 12 est une vue en élévation latérale montrant un état dans lequel la jambière pour chevaux représentée sur la figure 11 est appliquée à la jambe d'un cheval ;

- les figures 13 et 14 sont des vues en perspective montrant des vues de face de projection à plat d'autres formes de réalisation de jambières pour chevaux selon la présente invention ; et

- la figure 15 est une vue en plan montrant un état dans lequel la jambière pour chevaux représentée sur la figure 14 est appliquée à la jambe d'un cheval.

30 On va décrire ci-après les formes de réalisation préférées de l'invention.

En se référant à la figure 1, qui représente une forme de réalisation d'une jambière ou d'un dispositif 1 de protection pour les jambes de chevaux, conforme à la présente invention et dans laquelle une partie 3 s'appliquant sur une arti-

culatation possède une configuration en forme de bol et recou-
vrant une articulation ou une partie analogue de la jambe du
cheval, est constituée en un tissu élastique en forme de ban-
de 2 constitué par une éponge en forme de feuille, sur laquel-
5 le un tissu est collé et qui possède une longueur convenant
pour recouvrir l'ensemble du pourtour de la partie concernée
de la jambe du cheval. Un revêtement extérieur 4 constitué par
une peau d'animal ou par du caoutchouc est cousu dans une zo-
ne du biais sensiblement à partir de la partie centrale du tis-
10 su en forme de bande 2, sur la surface de la partie 3 en s'ap-
pliquant sur l'articulation. Le revêtement extérieur 4 est réa-
lisé avec la forme d'un bol de manière à recouvrir la partie
en forme de bol du tissu en forme de bande 2 et à protéger la
zone de l'articulation du cheval de course vis-à-vis de tout
15 contact nuisible avec l'autre partie de la jambe, lorsque la
jambière représentée sur la figure 1 est disposée de manière
à envelopper l'articulation de la jambe du cheval.

Un matériau 5, qui permet l'accrochage, d'un disposi-
tif de fermeture du type velours est cousu sur une extrémité
20 de la surface arrière du tissu en forme de bande 2 et un maté-
riau d'accrochage 6 du dispositif de fermeture du type velours
est fixé à l'autre extrémité de la surface avant du tissu 2,
de sorte que les matériaux 5 et 6 s'accrochent l'un à l'autre
en tant que premiers moyens d'accrochage 7, lorsque le tissu
25 en forme de bande 2 est enroulé autour de la jambe du cheval.

Comme cela est représenté sur la figure 3, le matériau
5 est formé par la fixation d'une pluralité de fibres en forme
de boucles flexibles 9 sur un tissu de parement 8 et, comme re-
présenté sur la figure 4, le matériau 6 est formé par implan-
30 tation d'une pluralité d'éléments saillants en forme d'aiguil-
les sur un tissu de parement 10.

Des matériaux élastiques 12 et 13, comme par exemple
des matériaux constitués par du caoutchouc recouvert par
des tissus n'absorbant par l'eau, sont cousus sur le tissu en
35 forme de bande 2, comme représenté sur la figure 6, et des se-

conds moyens d'accrochage 16 constitués par des matériaux 14 permettant l'accrochage et par des matériaux 15 du type décrit précédemment, utilisés en tant que premiers moyens d'accrochage 7, sont prévus sur les deux extrémités respectives des matériaux élastiques 12 et 13. Les seconds moyens d'accrochage 16 sont fixés à la jambe du cheval par serrage du tissu en forme de bande 2 après enroulement de ce tissu autour de ladite jambe. Le matériau d'accrochage 15 est réalisé par implantation d'une pluralité d'éléments saillants 18 en forme d'aiguilles, sur la surface d'un tissu de base 17, comme illustré sur la figure 5, et le matériau 14 est formé par fixation d'une pluralité de fibres flexibles en forme de boucles sur un tissu de base possédant une configuration fourchue de manière que le matériau 15 s'accroche sur les deux surfaces du matériau 14.

Lorsqu'il est nécessaire d'enrouler le tissu en forme de bande 2 autour de la jambe du cheval de manière à recouvrir la partie correspondant à l'articulation de la jambe du cheval au moyen de la partie 3 s'appliquant sur l'articulation, cette opération peut être aisément réalisée par un employé enroulant le tissu en forme de bande 2 autour de la jambe du cheval à partir de la zone latérale du cheval, sans enrouler ladite bande à partir d'une zone située au-dessous du corps du cheval, de sorte que les moyens d'accrochage 7 et 16 seront disposés sur la face extérieure de la jambe du cheval.

De façon spécifique, conformément à la forme de réalisation préférée de la présente invention, un matériau d'étanchéité repéré par la référence 19 est fixé sur la partie d'extrémité supérieure du tissu en forme de bande 2 de manière à fermer de façon étanche l'interstice formé entre la jambe du cheval et le tissu en forme de bande 2, de manière à empêcher les particules de sable ou analogues de pénétrer dans l'espace défini par l'interstice. Comme matériau d'étanchéité 19 il peut être souhaitable d'utiliser un matériau constitué par exemple du caoutchouc uréthane, ce qui facilite une mise en

place douce de la jambière sur la jambe du cheval. Le matériau d'étanchéité 19 est fixé de façon détachable, comme représenté sur la figure 7, au tissu en forme de bande 2, à l'aide de moyens de fixation 20 comprenant un dispositif d'accrochage
5 de type velours.

On enroule la jambière 1 ainsi constituée autour de la jambe du cheval de telle sorte que la partie 3, qui s'applique sur la fixation, de la jambière recouvre l'articulation de la jambe du cheval et, étant donné que la jambière 1
10 possède une largeur relativement importante, elle peut non seulement recouvrir l'ensemble de la partie correspondant à l'articulation de la jambe du cheval, mais également protéger les parties de la jambe qui sont proches de l'articulation.

Une fois que la jambière 1 a été placée autour de la
15 jambe du cheval, on met en place les moyens d'accrochage 7 de manière à serrer la jambe du cheval, en tirant parti de l'élasticité du tissu en forme de bande 2 afin d'empêcher tout décalage de ce dernier. On applique ensuite les moyens d'accrochage 16 par-dessus le tissu 2 enroulé, de manière à fixer com-
20 plètement la jambière 1 autour de la jambe du cheval.

Lorsque la jambière est dans son état fixé sur la jambe du cheval, l'organe d'étanchéité 19 ferme, d'une manière totalement étanche, l'interstice présent entre la jambe du cheval et la jambière 1, au niveau de la partie supérieure du tissu en forme de bande 2 enroulé, et en outre étant donné que
25 l'organe d'étanchéité 19 est situé, à l'état enroulé, dans une position en saillie au-dessus de l'extrémité supérieure du tissu en forme de bande 2, il n'y a pas à craindre que du sable ou analogue pénètre accidentellement dans la jambière même
30 lorsque le cheval court, ce qui empêche toute blessure de la jambe du cheval. En outre, étant donné que le tissu en forme de bande 2 est constitué en un matériau doux et souple, il s'adapte de façon appropriée à la jambe du cheval sans que ce dernier ait une sensation de gêne physique, lorsque le tissu
35 2 est enroulé sur sa jambe.

Les figures 8 et 9 montrent une autre forme de réalisation de la jambièrre conforme à la présente invention, pour laquelle on a utilisé pour les éléments ou les matériaux correspondants à ceux représentés sur les figures 1 à 7, des chiffres de référence identiques.

Dans cette forme de réalisation, le tissu en forme de bande 2 d'une jambièrre 1 pour chevaux est muni de la partie 3 s'appliquant sur l'articulation au niveau d'une zone inférieure essentiellement de la partie centrale du tissu en forme de bande 2, et les seconds moyens d'accrochage 16 sont constitués en un matériau élastique large. La jambièrre 21 de ce type convient extrêmement bien pour protéger la surface intérieure de la peau de l'articulation d'une jambe arrière d'un cheval, comme représenté sur la figure 10.

La figure 11 représente une autre forme de réalisation d'une jambièrre pour chevaux 22 conforme à la présente invention, qui a pour objet de protéger le pied d'un cheval ainsi que la jambe de ce dernier.

La jambièrre 22 de cette forme de réalisation comporte une partie 24 recouvrant l'articulation, du type décrit précédemment en rapport avec les formes de réalisation précédente, et une partie 25 recouvrant le pied du cheval. La partie 24 recouvrant l'articulation possède essentiellement la même constitution que celle représentée sur la figure 8, mais la partie 25 recouvrant le pied possède une extrémité cousue sur le tissu en forme de bande 2 en même temps que la partie 3 s'appliquant sur l'articulation, et l'autre extrémité est munie d'une partie 26 de protection du pied, qui est suspendue de manière à recouvrir le pied 23 du cheval, et d'une courroie 27 permettant de serrer la partie 26 de protection du pied.

Conformément à l'agencement de la jambièrre représentée sur la figure 11, la partie 25 recouvrant le pied 23 du cheval recouvre également la partie supérieure du pied 23 de sorte que même si par accident la jambe avant du cheval vient frapper le pied de sa jambe arrière au cours d'une course de che-

vaux par exemple, la jambe arrière ne subit aucune lésion ou aucune blessure.

Les figures 13 et 14 montrent encore d'autres formes de réalisation de la jambièrè pour chevaux conforme à la présente invention, sur lesquelles on a utilisé des chiffres de référence identiques pour désigner les éléments ou parties correspondant à ceux ou celles représentées sur les figures 1 à 7.

La jambièrè pour chevaux 28 de la forme de réalisation représentée sur la figure 13 est munie d'une partie 3 s'appliquant sur l'articulation et qui est située essentiellement dans la partie centrale du tissu en forme de bande 2, et la ligne centrale du revêtement extérieur 4 est située dans une position écartée d'une distance 1 de l'extrémité du tissu en forme de bande 2. Dans cette forme de réalisation, le revêtement extérieur 4 possède une forme de jambièrè qui est fabriquée relativement aisément à un faible coût. La figure 15 présente l'état dans lequel la jambièrè 29 représentée sur la figure 14 est enroulée autour de la jambe du cheval de manière à protéger notamment la surface inférieure de la seconde articulation de la jambe du cheval, autre que la partie formant cheville de la jambe du cheval. Pour la fixation réelle de la jambièrè pour chevaux 29, la partie 3 s'appliquant sur l'articulation est en appui sur la seconde articulation de la jambe du cheval et la jambièrè 29 est fixée en cet endroit moyennant l'utilisation des moyens d'accrochage du type décrit précédemment. Par conséquent la jambièrè 29 permet non seulement de protéger la seconde articulation de la jambe du cheval, mais également empêche la pénétration de sable ou analogue dans la jambièrè 28.

Comme cela a été décrit ci-dessus, conformément à la présente invention, étant donné qu'un organe d'étanchéité est fixé à l'extrémité supérieure d'un tissu élastique en forme de bande, qui est enroulé autour de la jambe d'un cheval de telle sorte que la partie s'appliquant sur l'articulation et

possédant une configuration spécifique pour protéger, de façon souple, l'articulation de la jambe de cheval, il est possible d'empêcher de façon substantielle la pénétration de sable, de petites pierres ou analogues dans la jambière, par un interstice situé entre cette dernière et le tissu en forme de bande, ce qui permet de protéger de façon sûre la jambe du cheval vis-à-vis de toute blessure. En outre, les matériaux constituant la jambière pour chevaux conforme à la présente invention sont choisis de façon appropriée de telle sorte que la jambe du cheval, en particulier l'articulation de la jambe, sont recouverts de façon douce, sans que le cheval ait la sensation d'une gêne physique. En outre la jambière pour chevaux est munie de moyens d'accrochage spécifiques de sorte qu'elle peut être aisément fixée à la jambe du cheval.

REVENDEICATIONS

1. Jambière pour chevaux, caractérisée en ce qu'elle comporte un tissu en forme de bande (2) constitué en un matériau élastique, comprenant une partie (3) servant à recouvrir
5 une articulation d'une jambe d'un cheval et à s'appliquer contre cette articulation, et une enveloppe extérieure (4) fixée à une surface frontale de la partie (3) s'appliquant sur l'articulation, et des moyens d'accrochage (7, 16) servant à
10 serrer et à bloquer ledit tissu en forme de bande à partir de l'extérieur lorsque ledit tissu en forme de bande (2) est enroulé autour de la jambe d'un cheval, de telle sorte que la partie (3) s'appliquant sur l'articulation est en appui contre cette articulation de la jambe du cheval, et un organe d'étanchéité (19) fixé à une partie supérieure dudit tissu
15 en forme de bande (2) de manière à fermer de façon étanche un interstice présent entre le tissu en forme de bande et la jambe du cheval.

2. Jambière pour chevaux selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit organe d'étanchéité (19) est constitué par du caoutchouc uréthane.
20

3. Jambière pour chevaux selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite partie (3) s'appliquant contre l'articulation possède une configuration extérieure en forme de bol de manière à recouvrir l'articulation de la jambe du
25 cheval.

4. Jambière pour chevaux selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits moyens d'accrochage (7, 16) comprennent un matériau d'accrochage (6) dont une extrémité est fixée sur une surface extérieure dudit tissu en forme de bande
30 de (2), tandis que son autre extrémité est libre, et un matériau (5), permettant l'accrochage, dont une extrémité est fixée sur la surface extérieure dudit tissu en forme de bande (2), tandis que l'extrémité libre dudit matériau d'accrochage (6) doit s'accrocher sur l'autre extrémité libre dudit matériau (5).
35

5. Jambière pour chevaux selon la revendication 4, caractérisée en ce que lesdits moyens d'accrochage (7, 16) sont constitués en un matériau n'absorbant pas l'eau et qui possède de une configuration extérieure enveloppante.

5 6. Jambière pour chevaux selon la revendication 4, caractérisée en ce que l'extrémité libre dudit matériau d'accrochage (6) comporte un matériau de base (10) et une pluralité d'éléments saillants (11) en forme d'aiguilles implantés dans ledit matériau de base et que l'extrémité libre dudit matériau (5), permettant l'accrochage, est munie d'un matériau de base (8) et d'une pluralité de fibres en forme de boucles (9) fixées audit matériau de base.

15 7. Jambière pour chevaux selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdites extrémités libres dudit matériau d'accrochage (6) sont disposées sur la face extérieure de la jambe du cheval lorsque ledit tissu en forme de bande (2) est enroulé en position autour de la jambe du cheval et que lesdites extrémités libres sont accrochées l'une sur l'autre.

20 8. Jambière pour chevaux selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit tissu en forme de bande (2) est en outre muni d'une partie (25) servant à recouvrir le pied (23) du cheval.

FIG. 3

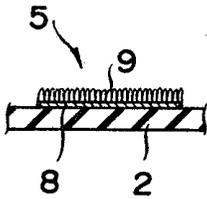


FIG. 4

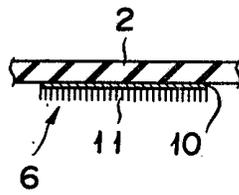


FIG. 7

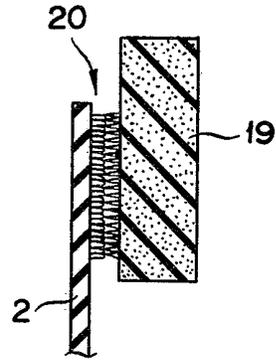


FIG. 5

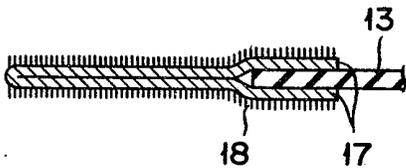


FIG. 6

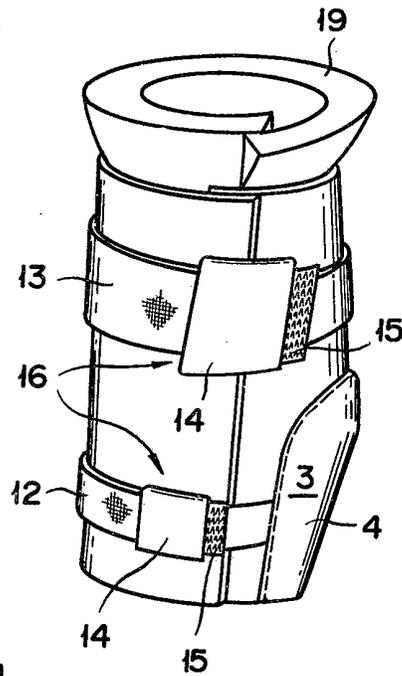


FIG. 10

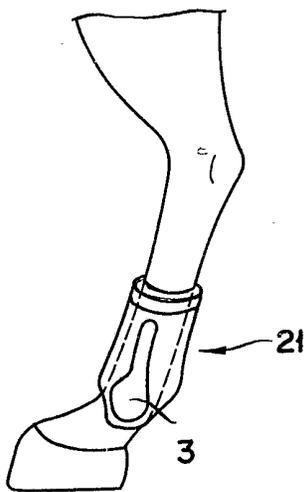


FIG. 12

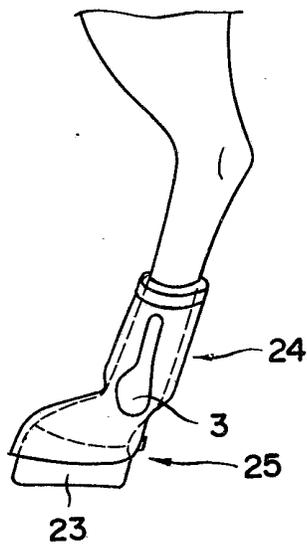


FIG. 8

FIG. 9

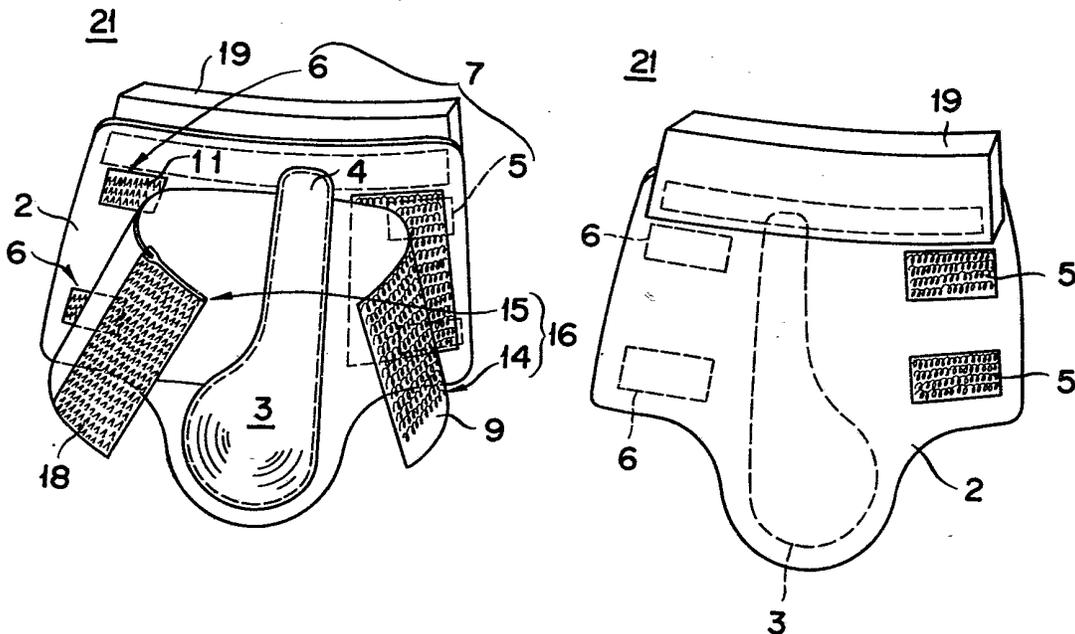


FIG. 11

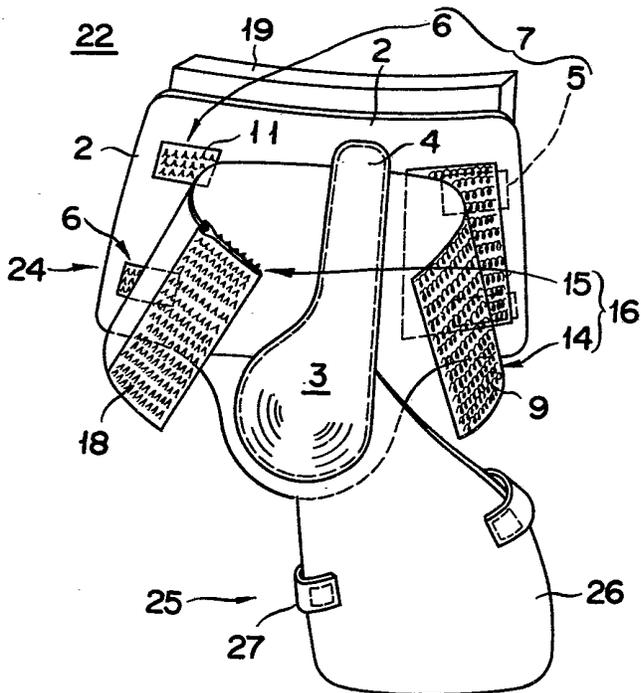


FIG. 13

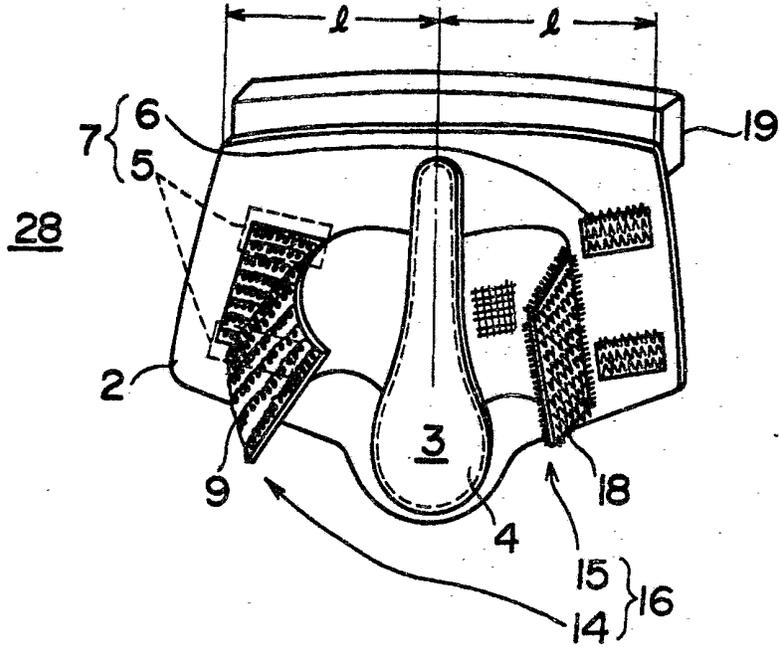
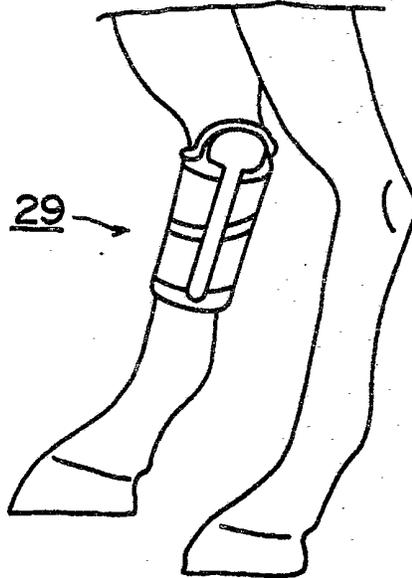


FIG. 15



PL. V/5

FIG. 14

